



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. GÉNÉRALE

GC.8/INF.4
17 décembre 1999

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE GÉNÉRALE

DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS

DE LA

CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Huitième session ordinaire

Vienne (Autriche)

29 novembre-3 décembre 1999

	<i>Page</i>
Note d'introduction	iv
ORDRE DU JOUR DE LA HUITIÈME SESSION ORDINAIRE	v
DÉCISIONS	1
RÉSOLUTIONS	6
ANNEXE: Documents présentés à la Conférence générale à sa huitième session ordinaire	11

DÉCISIONS*

<i>Décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point</i>	<i>Page</i>
GC.8/Dec.1	Inscription d'états membres sur les listes d'États de l'Annexe I de l'Acte constitutif (GC.8/11/Rev.2; GC.8/SR.1, par. 31 à 33; GC.8/SR.9, par. 11 et 12)	-	1
GC.8/Dec.2	Élection du Président (GC.8/SR.1, par. 36 à 38)	2 a)	1
GC.8/Dec.3	Élection des Vice-Présidents (GC.8/SR.1, par. 75 et 76)	2 b)	1
GC.8/Dec.4	Adoption de l'ordre du jour de la huitième session de la Conférence générale (GC.8/1; GC.8/SR.1, par. 78 et 79)	3	1
GC.8/Dec.5	Organisation des travaux (GC.8/SR.1, par. 80 à 85)	4	1
GC.8/Dec.6	Nomination de la Commission de vérification des pouvoirs (GC.8/SR.1, par. 86 à 88; GC.8/SR.5, par. 1 à 33; GC.8/SR.6, par. 1 et 2)	5	1
GC.8/Dec.7	Pouvoirs des représentants à la huitième session de la Conférence générale (GC.8/L.2; GC.8/SR.9, par. 13 à 18)	5	1
GC.8/Dec.8	Élection de 26 membres du Conseil du développement industriel (GC.8/SR.9, par. 19 à 21)	6 a)	2
GC.8/Dec.9	Élection des membres du Comité des programmes et des budgets (GC.8/SR.9, par. 24 à 26)	6 b)	2
GC.8/Dec.10	Situation financière de l'ONUDI, y compris les arriérés de contributions (GC.8/17; GC.8/CRP.4 et Add. 1; GC.8/CRP.5 et Add. 1; GC.8/L.1; GC.8/SR.9, par. 32 et 33)	11 a)	2
GC.8/Dec.11	Questions relatives à la vérification des comptes (GC.8/L.1; GC.8/SR.9, par. 34 et 35)	11 b)	3
GC.8/Dec.12	Ajustements du programme et des budgets pour l'exercice biennal 1998-1999 (GC.8/12, GC.8/L.1; GC.8/SR.9, par. 36 et 37)	11 c)	3
GC.8/Dec.13	Barème des quotes-parts des États membres (GC.8/L.1; GC.8/SR.9, par. 38 et 39)	11 d)	3
GC.8/Dec.14	Fonds de roulement (GC.8/L.1; GC.8/SR.9, par. 40 et 41)	11 e)	3
GC.8/Dec.15	Nomination d'un commissaire aux comptes (GC.8/L.1; GC.8/SR.9, par. 42 et 43)	11 f)	4

*Toutes les décisions ont été adoptées par consensus. Les débats relatifs à leur adoption sont consignés dans les comptes rendus analytiques mentionnés dans la présente table des matières.

<i>Décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point</i>	<i>Page</i>
GC.8/Dec.16	Incidences de l'euro sur l'ONUDI (GC.8/15, GC.8/19, GC.8/L.1; GC.8/SR.9, par. 44 et 45)	11 g)	4
GC.8/Dec.17	Programme et budgets, 2000-2001 (GC.8/16; GC.8/L.1; GC.8/SR.9, par. 56 et 57)	11 g)	4
GC.8/Dec.18	La dimension régionale (GC.8/7; GC.8/8 et Add.1; GC.8/14; GC.8/CRP.3; GC.8/L.1/Add.1; GC.8/SR.9, par. 60 et 61)	17	4
GC.8/Dec.19	Questions relatives au personnel: Comité des pensions du personnel de l'ONUDI (GC.8/L.1; GC.8/SR.9, par. 66 et 67)	18	5
GC.8/Dec.20	Date et lieu de la neuvième session (GC.8/SR.9, par. 70 et 71)	20	5

RÉSOLUTIONS*

<i>Résolution</i>	<i>Titre</i>	<i>Point</i>	<i>Page</i>
GC.8/Res.1	Financement des activités de coopération technique (GC.8/18; GC.8/L.1/Add.1; GC.8/SR.9, par. 46 et 47)	12	6
GC.8/Res.2	Fonds pour l'environnement mondial et activités de coopération technique (GC.8/L.1/Add.1; GC.8/SR.9, par. 48 et 49)	12	7
GC.8/Res.3	Développement industriel durable (GC.8/18; GC.8/L.1/Add.1; GC.8/SR.9, par. 50 et 51)	12	8
GC.8/Res.4	Soldes inutilisés des crédits ouverts au titre des exercices 1992-1993 et 1996-1997 (GC.8/21; GC.8/L.1/Add.1; GC.8/SR.9, par. 52 et 53)	12	8
GC.8/Res.5	Participation du secteur privé à l'industrialisation de l'Afrique (GC.8/6 et Add.1; GC.8/23; GC.8/CRP.1; GC.8/L.1/Add.1; GC.8/SR.9, par. 62 et 63)	17 a)	9
GC.8/Res.6	Région de l'Europe et des nouveaux États indépendants (NEI) (GC.8/13; GC.8/L.1/Add.1; GC.8/SR.9, par. 64 et 65)	17 e)	10

*Toutes les résolutions ont été adoptées par consensus. Les débats relatifs à leur adoption sont consignés dans les comptes rendus analytiques mentionnés dans la présente table des matières.

Note d'introduction

1. Les décisions et résolutions adoptées par la Conférence générale à sa huitième session ordinaire (1999) sont reproduites dans le présent document.
2. Pour plus de facilité, la table des matières donne le numéro permettant d'identifier chacune des décisions et résolutions, son titre, le ou les documents de base pertinent(s), la cote du compte rendu analytique de la séance plénière à laquelle la décision ou la résolution a été adoptée et le point correspondant de l'ordre du jour. Dans la mesure du possible, les décisions et les résolutions sont énumérées dans le même ordre que les différents points de l'ordre du jour.
3. Il convient de lire le présent document conjointement avec les comptes rendus analytiques de la Conférence générale, où sont reflétées en détail les délibérations.

ORDRE DU JOUR PROVISoire DE LA HUITIÈME SESSION ORDINAIRE

1. Ouverture de la session.
2. Élection du bureau:
 - a) Élection du Président;
 - b) Élection des autres membres du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Organisation des travaux.
5. Pouvoirs des représentants à la Conférence.
6. Élection aux organes:
 - a) Conseil du développement industriel;
 - b) Comité des programmes et des budgets.
7. Rapports du Conseil du développement industriel sur les travaux de ses dix-neuvième, vingtième et vingt et unième sessions.
8. Rapports annuels du Directeur général sur les activités de l'Organisation en 1997 et 1998.
9. Forum sur le développement industriel.
10. Cadre d'action de l'ONUDI.
11. Questions financières:
 - a) Situation financière de l'ONUDI, y compris les arriérés de contributions;
 - b) Questions relatives à la vérification des comptes;
 - c) Ajustements du programme et des budgets pour l'exercice biennal 1998-1999;
 - d) Barème des quotes-parts des États Membres;
 - e) Fonds de roulement;
- f) Nomination d'un commissaire aux comptes;
- g) Incidences de l'euro sur l'ONUDI.
12. Mobilisation de ressources financières pour les programmes de l'ONUDI (y compris le Fonds de développement industriel).
13. Cadre de programmation à moyen terme, 2000-2003.
14. Programme et budgets, 2000-2001.
15. Valorisation des ressources humaines pour l'industrie.
16. Industrialisation des pays les moins avancés.
17. Dimension régionale:
 - a) Afrique (en particulier la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique);
 - b) Programme en faveur des pays arabes, y compris l'assistance technique au peuple palestinien;
 - c) Asie et Pacifique;
 - d) Amérique latine et Caraïbes;
 - e) Europe et nouveaux États indépendants (NEI).
18. Questions relatives au personnel, y compris la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.
19. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.
20. Date et lieu de la neuvième session.
21. Clôture de la session.

DÉCISIONS

GC.8/Dec.1 INSCRIPTION D'ÉTATS MEMBRES SUR LES LISTES D'ÉTATS DE L'ANNEXE I DE L'ACTE CONSTITUTIF

La Conférence générale a décidé d'inscrire l'Ouzbékistan et le Kazakhstan sur la liste A de l'Annexe I de l'Acte constitutif.

*1^{re} et 9^e séances plénières
29 novembre et 3 décembre 1999*

GC.8/Dec.2 ÉLECTION DU PRÉSIDENT

La Conférence générale a élu par acclamation M. Shaukat UMER (Pakistan), Président de la Conférence à sa huitième session.

*1^{re} séance plénière
29 novembre 1999*

GC.8/Dec.3 ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

La Conférence générale a élu les personnalités suivantes Vice-Présidents de la Conférence à sa huitième session: M. J. C. KRECKLER (Argentine), M^{me} B. FERRERO-WALDNER (Autriche), M. V. NAIDUNOV (Biélorus), M. T. SANON (Burkina Faso), M. Y. V. FEDOTOV (Fédération de Russie), M. S. A MOHAMED (Jamahiriya arabe libyenne), M^{me} O. PELLICER SILVA (Mexique), M. C. S. POOLOKASINGHAM (Sri Lanka), M^{me} F. OK (Turquie).

*1^{re} séance plénière
29 novembre 1999*

GC.8/Dec.4 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA HUITIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

La Conférence générale a adopté l'ordre du jour de la huitième session publié sous la cote GC.8/1.

*1^{re} séance plénière
29 novembre 1999*

GC.8/Dec.5 ORGANISATION DES TRAVAUX

La Conférence générale:

a) A décidé d'examiner les points 7 à 19 de l'ordre du jour en séance plénière sous la forme d'un débat général;

b) A décidé aussi de constituer, conformément à l'article 44 de son règlement intérieur, une grande commission, sous la présidence de M^{me} H. Hernes (Norvège), à laquelle chaque Membre participant à la Conférence pouvait être représenté;

c) A décidé en outre de renvoyer les points 8 à 20 de l'ordre du jour à la Grande Commission pour un débat plus approfondi visant à élaborer des projets de décision et de résolution consensuels, qui seraient présentés en séance plénière, et a prié la Présidente de la Grande Commission, conformément à sa décision GC.3/Dec.11, de lui présenter, le 3 décembre 1999, un rapport écrit sur les travaux de la Commission;

d) A décidé d'appliquer l'article 89 du règlement intérieur aux participants au *Forum sur le développement industriel durable* (point 9 de l'ordre du jour)

*1^{re} séance plénière
29 novembre 1999*

GC.8/Dec.6 NOMINATION DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

La Conférence générale a nommé à la Commission de vérification des pouvoirs les Membres suivants: Autriche, Bolivie, Brésil, Chine, Fédération de Russie, Ghana, Philippines, Turquie, Zimbabwe.

*1^{re}, 5^e et 6^e séances plénières
29 novembre et 1^{er} décembre 1999*

GC.8/Dec.7 POUVOIRS DES REPRÉSENTANTS À LA HUITIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

La Conférence générale a approuvé le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs sur les pouvoirs des représentants à sa huitième session, tel qu'il en est fait état aux paragraphes 13 à 18 du compte rendu analytique publié sous la cote GC.8/SR.9.

*9^e séance plénière
3 décembre 1999*

GC.8/Dec.8 ÉLECTION DE 26 MEMBRES DU CONSEIL DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

La Conférence générale, en application de l'Article 9.1 de l'Acte constitutif, a élu au Conseil du développement industriel les 26 membres suivants, qui seront en fonction jusqu'à la clôture de sa dixième session ordinaire en 2003:

a) Quinze membres parmi les États inscrits sur les listes A et C de l'Annexe I de l'Acte constitutif: Burkina Faso, Chili, Chine, Colombie, Éthiopie, Ghana, Guatemala, Indonésie, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, Pakistan, Pérou, République de Corée, Sri Lanka, Tunisie;

b) Huit membres parmi les États inscrits sur la liste B de l'Annexe I de l'Acte constitutif: Allemagne, Belgique, France, Irlande, Italie, Japon, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède;

c) Trois membres parmi les États inscrits sur la liste D de l'Annexe I de l'Acte constitutif: Bélarus, Bulgarie, Croatie.

*9^e séance plénière
3 décembre 1999*

En conséquence, le Conseil du développement industriel se compose des États ci-après: Algérie*, Allemagne**, Arabie saoudite*, Argentine*, Autriche*, Bélarus**, Belgique**, Bulgarie**, Burkina Faso**, Chili**, Chine**, Colombie**, Côte d'Ivoire*, Croatie**, Cuba*, Égypte*, Équateur*, Espagne*, Éthiopie**, Fédération de Russie*, France**, Ghana**, Guatemala**, Inde*, Indonésie**, Iran (République islamique d')*, Irlande**, Italie**, Jamahiriya arabe libyenne**, Japon**, Koweït*, Lesotho*, Luxembourg*, Madagascar*, Maroc**, Mexique*, Nigéria*, Norvège*, Pakistan**, Pérou**,

*Vingt-sept États dont le mandat expire à la clôture de la neuvième session ordinaire de la Conférence générale, en 2001 (voir la décision GC.7/Dec.8 du 4 décembre 1997).

**Vingt-six États dont le mandat expire à la clôture de la dixième session ordinaire de la Conférence générale, en 2003.

Pologne*, Portugal*, République arabe syrienne*, République de Corée**, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**, Soudan*, Sri Lanka**, Suède**, Suisse*, Thaïlande*, Tunisie**, Turquie*, Uruguay*.

GC.8/Dec.9 ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS

La Conférence générale, en application de l'Article 10.1 de l'Acte constitutif, a élu les 27 membres ci-après du Comité des programmes et des budgets, qui seront en fonction jusqu'à la clôture de sa huitième session ordinaire en 2001:

a) Quinze membres parmi les États inscrits sur les listes A et C de l'Annexe I de l'Acte constitutif: Angola, Arabie saoudite, Argentine, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, Équateur, Inde, Mexique, Nigéria, Philippines, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Tunisie;

b) Neuf membres parmi les États inscrits sur la liste B de l'Annexe I de l'Acte constitutif: Allemagne, Autriche, France, Grèce, Italie, Japon, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Turquie;

c) Trois membres parmi les États inscrits sur la liste D de l'Annexe I de l'Acte constitutif: Fédération de Russie, Hongrie, Slovaquie.

*9^e séance plénière
3 décembre 1999*

GC.8/Dec.10 SITUATION FINANCIÈRE DE L'ONUDI, Y COMPRIS LES ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS

La Conférence générale:

a) A pris note des informations figurant dans le document GC.8/17;

b) A pris note également de la recommandation du Conseil du développement industriel relative au financement du programme de réduction des effectifs (IDB.20/Dec.4);

c) A pris note en outre de la recommandation du Conseil relative à la distribution du montant des intérêts à percevoir en sus des intérêts créditeurs prévus dans le budget pour 1999 (IDB.21/Dec.6);

d) A décidé de suspendre, pour l'exercice biennal 1998-1999, les articles 4.2 b) et 4.2 c) du règlement financier à l'égard du solde inutilisé des crédits

ouverts au titre de l'exercice biennal 1992-1993, afin de pouvoir retenir un montant de 1 194 924 dollars destiné à financer partiellement le programme de réduction des effectifs, comme il en est question dans le document IDB.20/11;

e) Nonobstant l'article 5.2 b) du règlement financier, a autorisé le Directeur général à distribuer le montant des intérêts à percevoir en sus des intérêts créditeurs prévus dans le budget pour 1999 aux États Membres qui remplissent les conditions requises conformément au mécanisme d'incitation (courbe en "S") décrit aux paragraphes 9 à 13 du document IDB.21/4, ou à utiliser ces ressources à des fins spécifiées par lesdits États Membres;

f) A prié instamment les États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions de l'exercice en cours, y compris les avances au Fonds de roulement, et les arriérés correspondant à des exercices antérieurs, de le faire sans retard;

g) A prié le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses contacts avec les États Membres, afin d'assurer le recouvrement des arriérés et d'incorporer des informations à ce propos dans son rapport au Comité des programmes et des budgets à sa seizième session.

*9^e séance plénière
3 décembre 1999*

GC.8/Dec.11 QUESTIONS RELATIVES À LA VÉRIFICATION DES COMPTES

La Conférence générale a pris note des éléments d'information communiqués à la demande du Commissaire aux comptes dans le document IDB.20/6 sur les questions relatives à la vérification des comptes.

*9^e séance plénière
3 décembre 1999*

GC.8/Dec.12 AJUSTEMENTS DU PROGRAMME ET DES BUDGETS POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999

La Conférence générale:

a) A rappelé sa décision GC.7/Dec.16 sur le programme et les budgets, 1998-1999;

b) A pris note de la décision IDB.20/Dec.5 dans laquelle le Conseil a fait siens les ajustements du programme et des budgets de 1998-1999 présentés aux paragraphes 13 à 21 du document IDB.20/7, en vertu du paragraphe e) de la décision GC.7/Dec.16 de la Conférence générale;

c) A pris note également des informations concernant la responsabilité de la gestion des bâtiments et l'appui à la section de Vienne du Groupe des 77 et de la Chine, qui ont été fournies dans le document IDB.20/7 et, par la suite, dans les documents IDB.20/18, IDB.21/5 et GC.8/12;

d) A approuvé les prévisions de dépenses additionnelles pour l'exercice budgétaire 1998-1999 présentées à l'annexe au document GC.8/12.

*9^e séance plénière
3 décembre 1999*

GC.8/Dec.13 BARÈME DES QUOTES-PARTS DES ÉTATS MEMBRES

La Conférence générale a décidé d'établir, pour l'exercice budgétaire 2000-2001, un barème des quotes-parts s'inspirant de la résolution 52/215 de l'Assemblée générale des Nations Unies, ajusté pour tenir compte du nombre des États Membres de l'ONUDI, comme il est indiqué dans l'annexe au document IDB.21/3, étant entendu que les nouveaux États Membres seront tenus d'acquitter une contribution pour l'année au cours de laquelle ils deviennent Membres sur la base du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, tel qu'il s'applique à l'ONUDI.

*9^e séance plénière
3 décembre 1999*

GC.8/Dec.14 FONDS DE ROULEMENT

La Conférence générale:

a) A pris note de la décision IDB.21/Dec.4;

b) A décidé que le montant du Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2000-2001 serait maintenu à 6 610 000 dollars et que l'objet approuvé du Fonds pour l'exercice biennal 2000-2001 resterait le même que pour l'exercice biennal 1998-1999, comme stipulé au paragraphe b) de la décision GC.2/Dec.27;

c) A prié instamment les États Membres de verser dans les meilleurs délais le solde impayé de leurs contributions de façon que le montant du Fonds soit maintenu au niveau fixé.

*9^e séance plénière
3 décembre 1999*

GC.8/Dec.15 NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

La Conférence générale a décidé de proroger pour une période de deux ans, allant du 1^{er} juillet 2000 au 30 juin 2002, les fonctions actuelles de la Présidente de la Cour fédérale des comptes d'Allemagne comme Commissaire aux comptes pour l'ONUDI, avec le mandat spécifié dans le règlement financier de l'Organisation.

*9^e séance plénière
3 décembre 1999*

GC.8/Dec.16 INCIDENCES DE L'EURO SUR L'ONUDI

La Conférence générale:

a) A décidé d'adopter, à compter de l'exercice 2002-2003, un système de calcul des contributions basé sur une seule monnaie, l'euro, pour le budget ordinaire;

b) A décidé également de modifier en conséquence les articles du règlement financier de l'ONUDI relatifs à l'établissement des budgets, aux ouvertures de crédits et contributions mises en recouvrement, au recouvrement des contributions et des avances et à la monnaie de compte, comme exposé au paragraphe 34 du document GC.8/15-IDB.21/30;

c) A autorisé le Directeur général à apporter les changements nécessaires au tableau I et aux annexes du Statut du personnel de l'ONUDI, comme exposé au paragraphe 35 du document GC.8/15-IDB.21/30;

d) A autorisé également le Directeur général à constituer une réserve, à l'égard de laquelle les dispositions des alinéas b) et c) de l'article 4.2 du règlement financier ne s'appliqueraient pas, afin de protéger l'Organisation contre les fluctuations des taux de change;

e) A prié le Directeur général de lui faire rapport, à sa dixième session ordinaire, sur le progrès de la transition vers un système fondé sur une seule monnaie.

*9^e séance plénière
3 décembre 1999*

GC.8/Dec.17 PROGRAMME ET BUDGETS, 2000-2001

La Conférence générale:

a) A approuvé le programme et les budgets pour l'exercice 2000-2001, tels qu'ils figurent dans le document GC.8/16;

b) A approuvé, en retenant le taux de change de 12,90 schillings pour un dollar, l'ouverture de crédits d'un montant de 167 735 800 dollars au budget ordinaire de l'Organisation pour l'exercice 2000-2001, comme il est indiqué dans le tableau ci-après;

c) A décidé que les crédits susmentionnés de 167 735 800 dollars, au taux de change de 12,90 schillings pour un dollar, seraient imputés:

i) À hauteur de 132 909 600 dollars (soit 23 983 400 dollars plus l'équivalent en dollars de 1 405 147 980 schillings) sur les contributions à verser par les États Membres en application de l'article 5.5 e) du règlement financier, conformément à la décision GC.8/Dec.13 adoptée à sa huitième session concernant le barème des quotes-parts;

ii) À hauteur de 1 448 500 dollars sur les recettes accessoires et autres recettes;

d) A approuvé, au titre du budget opérationnel pour l'exercice 2000-2001, des prévisions de dépenses nettes d'un montant de 28 256 300 dollars, au taux de change de 12,90 schillings pour un dollar, à imputer sur les contributions volontaires et sur toute autre recette prévue par le règlement financier.

*9^e séance plénière
3 décembre 1999*

GC.8/Dec.18 LA DIMENSION RÉGIONALE

La Conférence générale:

a) A pris note des rapports du Directeur général sur l'application du Plan de travail en Asie et dans le Pacifique (GC.8/14), en Afrique (GC.8/6) et en Amérique latine et dans les Caraïbes (GC.8/8 et Add.1);

b) A remercié le Secrétariat d'avoir formulé des programmes intégrés pour les trois régions;

c) A espéré que des résultats concrets seraient

obtenus concernant les divers programmes intégrés et a demandé instamment que ces derniers soient mis en œuvre d'une manière rapide et efficace;

d) A demandé au Directeur général de soumettre un rapport sur l'application de la présente décision au Conseil du développement industriel à sa vingt-deuxième session.

*9^e séance plénière
3 décembre 1999*

GC.8/Dec.19 QUESTIONS RELATIVES AU
PERSONNEL: COMITÉ DES
PENSIONS DU PERSONNEL DE
L'ONUDI

La Conférence générale:

a) A décidé d'élire au Comité des pensions du personnel de l'ONUDI pour la période biennale 2000-2001 les deux membres et les deux membres suppléants suivants:

Membres: M. Enno Drofenik (Autriche)

M^{me} Caroline Ziadé (Liban)

Membres

suppléants: M. José Jorge Alcazar Almeida (Brésil)
M. Attila Zsigmond (Hongrie)

b) A autorisé le Conseil du développement industriel à procéder à des élections si l'un des postes susmentionnés devenait vacant avant qu'elle ne tienne sa neuvième session.

*9^e séance plénière
3 décembre 1999*

GC.8/Dec.20 DATE ET LIEU DE LA NEUVIÈME
SESSION

La Conférence générale a décidé que sa neuvième session se tiendrait du 3 au 7 décembre 2001 à Vienne.

*9^e séance plénière
3 décembre 1999*

	(En dollars É.-U.)		
	Crédits demandés	Recettes prévues	Montant net des crédits
Organes directeurs	5 678 800		5 678 800
Gestion générale	10 927 600		10 927 600
Renforcement des capacités industrielles	40 654 600		40 654 600
Développement industriel durable et plus propre	17 133 600		17 133 600
Programme régional	26 966 100	1 015 200	25 950 900
Administration	25 392 000		25 392 000
Gestion des bâtiments	40 983 100	32 362 500	8 620 600
Recettes accessoires		1 448 500	(1 448 500)
Total	167 735 800	34 826 200	132 909 600

Note: Les montants ci-dessus seront ajustés par application de la formule figurant à la fin de la présente décision, afin de tenir compte des fluctuations du taux de change au cours de l'exercice biennal.

Formule d'ajustement

	Dollars É.-U.	Schillings autrichiens
Crédits demandés		
A. Organes directeurs	233 700 +	(70 242 000 /R)
B. Gestion générale	1 564 300 +	(120 787 000 /R)
C. Renforcement des capacités industrielles	4 212 800 +	(470 099 600 /R)
D. Développement industriel durable et plus propre	1 507 800 +	(201 572 400 /R)
E. Programme régional	15 762 400 +	(144 527 700 /R)
F. Administration	2 722 700 +	(292 433 930 /R)
G. Gestion des bâtiments	<u>849 900 +</u>	(517 717 750 /R)
Total partiel, crédits demandés	26 853 600 +	(1 817 380 380 /R)
Recettes prévues		
E. Programme régional	1 015 200 +	(/R)
G. Gestion des bâtiments	670 600 +	(408 825 510 /R)
Recettes accessoires	<u>1 184 400 +</u>	(3 406 890 /R)
Total partiel, recettes prévues	2 870 200 +	(412 232 400 /R)
TOTAL, MONTANT NET DES CRÉDITS DEMANDÉS	23 983 400 +	(1 405 147 980 /R)

Note 1: Les montants nets ci-dessus ont été calculés en partant du principe que 18 % des crédits demandés seront mis en recouvrement en dollars et le solde, soit 82 %, en schillings, au taux de change de 12,90 schillings pour 1 dollar.

Note 2: R représente le taux de change moyen du dollar par rapport au schilling qui sera effectivement appliqué par l'Organisation des Nations Unies au cours de l'exercice 2000-2001.

RÉSOLUTIONS

GC.8/Res.1 FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE

La Conférence générale,

Notant avec satisfaction que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel continue de s'acquitter des mandats qui lui ont été confiés dans le Plan de travail approuvé par les États Membres à la septième session de la Conférence,

Se félicitant des efforts faits par l'ONUDI pour transformer ses activités au titre des programmes en introduisant les nouveaux modules de services et en élaborant les ensembles de services intégrés,

Notant les résultats de la transformation des programmes de l'ONUDI et les efforts entrepris pour démarrer des activités sur le terrain et se procurer des ressources extrabudgétaires pour l'exécution des programmes (document GC.8/18),

Notant que la base et la structure actuelles du financement présentent des insuffisances qui empêchent l'ONUDI de financer et d'exécuter les programmes intégrés,

Soulignant la nécessité d'efforts supplémentaires pour permettre à l'ONUDI d'avoir accès à des contributions plus importantes et mieux programmables,

1. *Encourage* tous les États Membres à payer en temps voulu la totalité de leurs contributions;

2. *Prie* tous les États Membres, en particulier les bailleurs de fonds, d'augmenter leurs contributions volontaires à l'ONUDI afin d'accroître le volume des fonds programmables;

3. *Prie* les bailleurs de fonds au système des Nations Unies qui ne fournissent pas de contributions à l'ONUDI de revoir leurs politiques en matière d'annonces de contributions à l'Organisation;

4. *Prie* les bénéficiaires des programmes et projets intégrés de contribuer aux coûts des programmes en suivant le principe du partage des coûts pour marquer ainsi leur adhésion;

5. *Prie* les pays récipiendaires de prendre part, aux côtés de l'ONUDI, aux efforts de mobilisation de fonds et, en particulier, de contribuer à déterminer les fonds disponibles au niveau national, notamment les fonds provenant de donateurs bilatéraux, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque mondiale et d'autres institutions de financement du développement, et à faciliter l'accès à ces fonds;

6. *Prie* le Directeur général de poursuivre et de renforcer les efforts du Secrétariat pour mobiliser des ressources auprès des donateurs potentiels et de sources de financement nouvelles et novatrices;

7. *Prie* le Directeur général de continuer son dialogue avec les États Membres pour que soit poursuivie activement l'action commune menée pour mobiliser des ressources et de faire rapport sur les progrès accomplis, au Conseil du développement industriel à sa vingt-deuxième session.

*9^e séance plénière
3 décembre 1999*

GC.8/Res.2 FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL ET ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE

La Conférence générale,

Prenant note du fait que les activités définies dans les programmes opérationnels du Fonds pour l'environnement mondial se référant spécifiquement à l'impact des activités industrielles sur les changements climatiques et les eaux internationales/la biodiversité entrent dans le champ de compétence et d'expertise de l'ONUDI,

Pleinement consciente et satisfaite des réalisations excellentes de l'ONUDI en tant qu'agent d'exécution du Protocole de Montréal,

Notant les réalisations positives de l'ONUDI en tant qu'un des agents d'exécution du Programme des Nations Unies pour le développement, qui est l'agent de réalisation du Fonds pour l'environnement mondial pour les projets de renforcement des capacités,

Notant également l'augmentation du nombre des projets du Fonds pour l'environnement mondial dans la filière, en particulier concernant les changements climatiques et les eaux internationales/la biodiversité, et *considérant* que l'ONUDI pourrait contribuer utilement à la mise en œuvre de projets de qualité du Fonds pour l'environnement mondial,

Considérant que l'expertise de l'ONUDI, en particulier sur le terrain, pourrait constituer une contribution utile s'agissant de renforcer, dans les pays bénéficiaires, la capacité des centres de liaison nationaux du Fonds pour l'environnement mondial à définir et formuler les projets pertinents,

1. *Conclut* que l'ONUDI, conformément au Plan de travail, a les capacités de fournir une contribution utile s'agissant de promouvoir les objectifs du Fonds pour l'environnement mondial;

2. *Prie* le Directeur général:

a) De mobiliser les ressources disponibles pour renforcer la participation de l'ONUDI à la définition, à la préparation et à l'exécution des projets du Fonds pour l'environnement mondial;

b) De coopérer activement avec la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement dans leurs domaines d'action privilégiés respectifs, en s'attachant particulièrement aux activités de renforcement des capacités mises en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement;

c) De renforcer le dialogue et la coopération avec le secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial afin d'examiner d'autres formes possibles de coopération d'intérêt commun et mutuel;

d) D'examiner les possibilités d'intensifier la coopération avec les centres de liaison nationaux du Fonds pour l'environnement mondial dans les États membres;

e) De définir les possibilités de coopération entre l'ONUDI et les autres organisations compétentes intéressant le Fonds pour l'environnement mondial, afin de créer d'autres synergies et de renforcer les services d'expert pouvant être mis à la disposition des États membres en vue de définir, de formuler et d'exécuter les projets du Fonds pour l'environnement mondial;

f) De présenter un rapport sur les progrès réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre des activités

décrites dans la présente résolution au Conseil du développement industriel à sa vingt-deuxième session.

*9^e séance plénière
3 décembre 1999*

GC.8/Res.3 DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL
DURABLE

La Conférence générale,

Rappelant ses résolutions GC.6/Res.7 et GC.7/Res.1,

Sachant que l'industrialisation durable demeure un aspect essentiel du développement économique et que, dans l'économie mondialisée d'aujourd'hui, la réussite économique est synonyme de compétitivité industrielle et technologique,

Convaincue de l'intérêt que revêt le développement industriel durable en tant que moyen privilégié permettant aux pays en développement de se développer,

Ayant à l'esprit les cadres de coopération existant entre l'ONUDI, le Fonds pour l'environnement mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Protocole de Montréal,

Soulignant le rôle de l'ONUDI en tant qu'organe de coordination au sein du système des Nations Unies chargé de la collecte, de la gestion et de la diffusion des informations sur une production industrielle plus propre au profit des gouvernements ainsi que des secteurs public et privé,

1. *Appuie* le rôle que joue l'ONUDI en tant qu'organisme central de coordination au sein du système des Nations Unies dans le domaine de l'industrie, avec pour objectif d'aider les pays en développement et les pays en transition à parvenir au développement durable par le biais d'une industrialisation plus propre;

2. *Prie* le Directeur général:

a) De promouvoir un développement industriel écologiquement rationnel, notamment grâce à une collaboration plus étroite avec les institutions pertinentes, entre autres l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en vue de susciter un transfert de technologies adéquates aux États Membres bénéficiaires;

b) De renforcer la coopération entre l'ONUDI, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement dans le domaine du développement industriel durable;

c) D'accroître davantage la capacité de l'ONUDI à prêter assistance aux pays en développement dans le domaine des normes et règles appropriées pour une production industrielle propre;

d) D'examiner les possibilités, dans le cadre du Plan de travail, de fournir une assistance aux pays en développement intéressés, en cas d'accord international sur les prescriptions en matière d'environnement et sous réserve d'un tel accord, et en étroite coopération avec les organes internationaux compétents, afin de leur permettre d'adapter comme il convient la production industrielle nationale et les services connexes aux normes convenues à l'échelle internationale;

e) D'examiner la capacité de l'ensemble des institutions de financement multilatérales appropriées à soutenir la production industrielle plus propre;

3. *Invite* les États Membres et les institutions financières à contribuer au financement approprié des programmes de l'ONUDI relatifs au développement industriel durable.

*9^e séance plénière
3 décembre 1999*

GC.8/Res.4 SOLDES INUTILISÉS DES CRÉDITS
OUVERTS AU TITRE DES
EXERCICES 1992-1993 ET 1996-1997

La Conférence générale,

Rappelant sa résolution GC.7/Res.1, en particulier le paragraphe 5 du dispositif de ladite résolution,

Se félicitant du rapport du Directeur général contenu dans les documents GC.8/10, et Corr.1 et Corr.2 sur la mise en œuvre du Plan de travail concernant le rôle et les fonctions futurs de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, et en particulier du travail accompli pour mettre au point les modules de services et élaborer les programmes intégrés,

Notant le rapport du Directeur général figurant dans le document GC.8/18 sur la mobilisation de ressources financières, faisant ressortir les difficultés rencontrées dans l'exécution des programmes intégrés en raison de l'insuffisance des fonds,

Prenant note également du rapport du Directeur général figurant dans les documents GC.8/21, GC.8/CRP.5 et Add.1 sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, faisant état de soldes inutilisés des crédits ouverts au titre des exercices biennaux 1992-1993 et 1996-1997 s'élevant à 5 425 084 dollars (5 622 412 dollars au 30 novembre 1999),

Appelant l'attention des États Membres sur les paragraphes b) et c) de l'article 4.2 du règlement financier,

1. *Autorise* le Directeur général à créer un compte spécial pour une durée de 18 mois à compter du 1^{er} janvier 2000, dans lequel seraient virés les fonds provenant des soldes inutilisés des crédits ouverts mentionnés ci-dessus aux fins du financement de la mise en œuvre de programmes intégrés pour les pays les moins avancés;

2. *Prie* les États membres de prendre note des informations communiquées dans les documents GC.8/21, GC.8/CRP.5 et Add.1, indiquant les montants auxquels les États Membres ont droit au titre des soldes inutilisés des crédits ouverts;

3. *Encourage vivement* les États Membres à renoncer à leur part des soldes inutilisés, afin de faire progresser l'exécution des activités de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, comme spécifié dans le Plan de travail;

4. *Prie* le Directeur général de reverser les soldes inutilisés des crédits ouverts à tout État Membre remplissant les conditions requises qui en aura fait la demande d'ici au 31 mars 2000;

5. *Réaffirme* que, si **aucune** demande de reversement des soldes inutilisés n'est reçue d'un État Membre donné d'ici au 31 mars 2000, les fonds correspondant à la part de cet État Membre seront utilisés dans le but précisé plus haut;

6. *Prie* le Directeur général de rendre compte, au Conseil du développement industriel à sa vingt-troisième session, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, des montants reversés et de l'utilisation de ces fonds;

7. *Invite* les États Membres ainsi que les États qui ne sont plus membres de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel à régler leurs arriérés, les États Membres devant honorer leurs obligations statutaires en versant leurs contributions mises en recouvrement en temps voulu, en totalité et sans

condition, pour permettre, ce faisant, d'une part à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel d'exécuter entièrement son budget approuvé et d'autre part d'accroître les fonds disponibles pour le programme ordinaire de coopération technique;

8. *Prie* le Directeur général de redoubler d'efforts, suite aux recommandations du groupe de discussion intersessions à composition non limitée sur le versement ponctuel des contributions approuvées par le Conseil du développement industriel, pour assurer le recouvrement des arriérés et des contributions impayées.

*9^e séance plénière
3 décembre 1999*

GC.8/Res.5 PARTICIPATION DU SECTEUR
PRIVÉ À L'INDUSTRIALISATION DE
L'AFRIQUE

La Conférence générale,

Consciente du rôle crucial que doit jouer l'industrialisation dans la transformation des économies africaines et particulièrement dans la lutte pour l'élimination de la pauvreté,

Rappelant à cet égard le communiqué final adopté par les chefs d'État et de gouvernement du Groupe de parrainage de l'Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique durant la première réunion dudit Groupe tenue à Alger en juillet 1999,

Convaincue que le secteur privé doit, dans le processus mondial de libéralisation de l'économie, jouer le rôle de locomotive du développement industriel des États africains,

Reconnaissant les efforts méritoires déployés par les pays africains pour continuer d'améliorer la capacité de leur secteur privé,

Considérant la place accordée au secteur privé dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique,

Constatant que la part de l'Afrique dans les échanges mondiaux n'a cessé de se réduire, tombant de 4 % au début des années 80 à 2,4 % en 1990 et à 2 % en 1996,

Notant que les États africains ne mobilisent qu'à peine 1,3 % du flux mondial des investissements étrangers directs, alors que le taux de rendement des investissements est plus élevé dans le continent que partout ailleurs dans le monde,

Sachant que l'une des raisons de cette situation est l'image négative véhiculée sur l'Afrique,

Reconnaissant de plus la nécessité pour les pays africains de poursuivre leurs efforts en vue de créer un climat favorable aux investissements directs et au développement du secteur privé,

1. *Lance un appel* à toutes les institutions multilatérales de développement afin qu'elles coopèrent avec le secteur privé dans les États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, dans la fourniture de l'assistance technique et dans les réunions sur les questions liées au développement industriel;

2. *Lance également un appel* à tous les partenaires de développement de l'Afrique et à la communauté internationale, afin qu'ils contribuent ensemble à rétablir l'image de l'Afrique en tant que continent propice à l'investissement et au développement industriel durable;

3. *Prie le Directeur général* de lui rendre compte, à sa neuvième session, de l'application de la présente résolution.

*9^e séance plénière
3 décembre 1999*

GC.8/Res.6 RÉGION DE L'EUROPE ET DES
NOUVEAUX ÉTATS INDÉPENDANTS
(NEI)

La Conférence générale,

Rappelant sa résolution GC.7/Res.1, approuvant le Plan de travail concernant le rôle et les fonctions futurs de l'ONUDI, et *tenant compte* de la décision IDB.21/Dec.5,

Prenant note du rapport du Directeur général publié sous la cote GC.8/13,

Notant avec satisfaction les résultats positifs de la transformation de l'ONUDI, avec la mise en place de ses nouvelles activités au titre des programmes fondées sur les services intégrés, notamment les activités dans tous les pays en transition dans la région de l'Europe et des NEI,

Soulignant la nécessité de faire davantage d'efforts dans le cadre du Plan de travail et, en particulier, de ses priorités régionales en vue de fournir des services intégrés et de mobiliser des ressources financières supplémentaires à cette fin,

Reconnaissant les besoins et les priorités spécifiques dans la région de l'Europe et des NEI en matière de développement industriel,

Reconnaissant l'importance de la participation de l'ONUDI aux vastes efforts internationaux visant à favoriser une transition rapide de l'assistance au relèvement, à la reconstruction et à un développement véritable dans la région des Balkans,

1. *Prie* le Directeur général:

a) De poursuivre ses efforts visant à assurer la continuité du dialogue entre les pays de la région de l'Europe et des NEI et le Secrétariat, ainsi qu'à définir et mettre en œuvre des programmes intégrés en faveur de tous ces pays;

b) D'intensifier son dialogue avec la communauté des donateurs ainsi qu'avec les institutions financières internationales et de continuer à rechercher d'autres moyens de mobiliser les ressources voulues pour permettre à l'ONUDI de contribuer activement à la mise en œuvre des programmes intégrés et de fournir ses services aux pays de la région de l'Europe et des NEI;

c) De prendre des mesures appropriées pour aider la région des Balkans à reconstruire et à développer sa structure industrielle, en collaboration avec les organisations et institutions internationales participant à l'effort de reconstruction;

d) De promouvoir la coopération entre les pays de la région de l'Europe et des NEI dans le domaine du développement industriel;

2. *Prie en outre* le Directeur général de faire rapport sur l'application de la présente résolution à la Conférence générale à sa neuvième session, par l'intermédiaire du Conseil du développement industriel.

*9^e séance plénière
3 décembre 1999*

Annexe**DOCUMENTS PRÉSENTÉS À LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE
À SA HUITIÈME SESSION ORDINAIRE**

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
GC.8/1	3	Ordre du jour provisoire
GC.8/1/Add.1	3	Ordre du jour provisoire annoté
GC.8/2	7	Rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa dix-neuvième session (18 et 19 mai 1998)
GC.8/3	7	Rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa vingtième session (19 et 20 novembre 1998)
GC.8/4	7	Rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa vingt et unième session (23-25 juin 1999)
GC.8/4/Add.1	7	Rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de la reprise de sa vingt et unième session (29 novembre 1999)
GC.8/5-IDB.21/15	16	Industrialisation des pays les moins avancés. Rapport du Directeur général
GC.8/6-IDB.21/18	17 a)	Mise en œuvre du Plan de travail en Afrique. Rapport du Directeur général
GC.8/6/Add.1 IDB.21/18/Add.1	17 a)	Conférence sur le partenariat industriel et l'investissement en Afrique. Rapport du Directeur général
GC.8/7-IDB.21/20	17 b)	Programme en faveur des pays arabes, y compris l'assistance technique au peuple palestinien. Rapport du Directeur général
GC.8/8-IDB.21/21	17 d)	Application du Plan de travail en Amérique latine et dans les Caraïbes. Rapport du Directeur général
GC.8/8/Add.1	17 d)	Application du Plan de travail en Amérique latine et dans les Caraïbes. Rapport du Directeur général. Additif
GC.8/9-IDB.21/23	15	Valorisation des ressources humaines pour l'industrie. Rapport du Directeur général
GC.8/10-IDB.21/26 Corr.1 et Corr.2	10	Progrès réalisés dans la transformation de l'ONUDI. Rapport du Directeur général
GC.8/11/Rev.2	-	Listes des États figurant à l'annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI. Note du Secrétariat
GC.8/12	11 c)	Ajustements du programme et des budgets pour l'exercice biennal 1998-1999. Note du Secrétariat
GC.8/13	17 e)	Application du Plan de travail en Europe et dans les NEI. Rapport du Directeur général
GC.8/14	17 c)	Mise en œuvre du Plan de travail en Asie et dans le Pacifique. Rapport du Directeur général
GC.8/15-IDB.21/30	11 g)	Incidences de l'euro sur l'ONUDI. Rapport du Directeur général
GC.8/16	14	Programme et budgets, 2000-2001. Fondés sur les recommandations du Conseil du développement industriel
GC.8/17	11 a)	Situation financière de l'ONUDI, y compris les arriérés de contributions. Rapport du Directeur général

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
GC.8/18	12	Mobilisation de fonds: prochaine étape du processus de transformation. Note du Directeur général
GC.8/19-IDB.21/31	11 g)	Incidences de l'euro sur l'ONUDI. Groupe de travail intersessions sur les amendements proposés au règlement financier. Rapport de la Présidente, M ^{me} I. Freudenschuss-Reichl (Autriche)
GC.8/20	19	Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres. Note du Directeur général
GC.8/21	11 a)	Soldes inutilisés des crédits ouverts. Note du Directeur général
GC.8/22	9	Forum sur le développement industriel durable. L'industrie pour la croissance au nouveau millénaire: contributions à l'élimination de la pauvreté et à la promotion de l'équité. Tirer les leçons des décennies passées pour préparer l'avenir. Note du Directeur général
GC.8/23	17 a)	Quatorzième réunion de la Conférence des ministres africains de l'industrie, 22 et 23 octobre 1999, Dakar (Sénégal)
GC.8/24	-	Rapport de la Grande Commission. Présenté par la Présidente de la Grande Commission, M ^{me} H. Hernes (Norvège)
		* * *
GC.8/FORUM/WP.1	9	Aide-mémoire
GC.8/FORUM/WP.2	9	Première réunion-débat: La nouvelle géographie de l'industrie – ce que révèle l'analyse économique
GC.8/FORUM/WP.3	9	Deuxième réunion-débat: Mondialisation des systèmes de production et incidences sur les pays en développement et les pays en transition – mise à niveau de la compétitivité locale
GC.8/FORUM/WP.4	9	Troisième réunion-débat: Industrialisation et problèmes environnementaux – contributions spécifiques à la solution des grands problèmes
GC.8/FORUM/WP.5	9	Quatrième réunion-débat: Le Programme de partenariat de l'ONUDI – une nouvelle formule de promotion des petites et moyennes entreprises
		* * *
GC.8/CRP.1	17 a)	Conférence sur le partenariat industriel et l'investissement en Afrique. Rapport du Directeur général
GC.8/CRP.2	-	Rapport sur les conclusions des consultations officieuses des missions permanentes tenues à Vienne pour la préparation de la Conférence générale
GC.8/CRP.3	17	Reports of regional meetings. Note by the Secretariat
GC.8/CRP.4 et Add.1	11 a)	Financial situation of UNIDO, including arrears. Note by the Secretariat
GC.8/CRP.5 et Add.1	11 a)	Unutilized balances of appropriations. Note by the Secretariat
		* * *
GC.8/L.1 et Add.1	-	Projets de décision et de résolution présentés au nom de la Grande Commission par son Président
GC.8/L.2	5	Pouvoirs des représentants à la Conférence. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. Président: M. S.A. Korneev (Fédération de Russie)

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
		* * *
GC.8/INF.1 et Add.1	-	Renseignements préliminaires à l'intention des participants
GC.8/INF.2	-	List of documents
GC.8/INF.3/Rev.1	-	Liste des participants
		* * *
IDB.20/7-PBC.14/6	11 c)	Programme et budgets, 1998-1999. Ajustements proposés du programme et des budgets. Présentés par le Directeur général
IDB.20/11-PBC.14/11	11 a)	Situation financière de l'ONUDI. Solde inutilisé pour l'exercice biennal 1992-1993. Rapport du Directeur général
IDB.20/14	17 c)	Les activités de l'ONUDI en Asie et dans le Pacifique. Rapport du Directeur général
IDB.20/18	11 c)	Programme et budgets, 1998-1999. L'avenir de la Section des bâtiments. Rapport du Directeur général
		* * *
IDB.19/10-PBC.14/10	8	Rapport annuel de l'ONUDI 1997
IDB.19/10/Add.1 PBC.14/10/Add.1	8	Rapport annuel de l'ONUDI 1997. Rapport sur l'exécution du programme. Statistiques opérationnelles et autres appendices
IDB.19/10/Add.2 PBC.14/10/Add.2	8	Rapport annuel de l'ONUDI 1997. Rapport sur l'exécution du programme. Liste des projets de coopération technique
IDB.19/12 et Corr.1	11 a)	Groupe de discussion à composition non limitée chargé d'étudier les mesures applicables pour obtenir le versement dans les délais des quotes-parts. Rapport du Président, S.E. M. A. Benmoussa (Maroc)
		* * *